This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DC
611
.P977
B64

A 824,291

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

DÉPENSES

DE LA

Maison du Comte de Provence

EN 1774

PAR

J. Adrien BLANCHET
Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale
Membre de la Société des Antiquaires de France.

PARIS

ÉMILE LECHEVALIER
30, Quai des Grands-Augustins, 30

PAUL CHERONNET
10, Rue des Grands-Augustins, 10

1897

DÉPENSES

DE LA

MAISON DU COMTE DE PROVENCE

EN 1774

DU MÊME AUTEUR

Documents pour servir à l'histoire monétaire de la Navarre et du Béarn, de 1562 à 1629. In-8°. Dax, 1886. (Couronné par l'Académie de Bordeaux.)

Tessères antiques, théâtrales et autres. In-8°. Paris, Leroux, 1889.

Nouveau Manuel de numismatique du moyen âge et moderne. 2 vol. in-18 et atlas. Paris, Roret, 1890. (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine. Un vol. in-8°. Paris, 1891. (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

Études de numismatique. Tome Ier, gr. in-8°. Paris, Rollin et Feuardent, 1892.

Numismatique du Béarn, par G. Schlumberger et J.-Adrien Blanchet. Tome Ier : *Histoire monétaire du Béarn*. 1 vol. gr. in-8°. Paris, Leroux, 1893. (Ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux.)

Rapport sur les Musées d'Allemagne et d'Autriche. In-8°. Paris, Leroux, 1894.

Mélanges d'archéologie gallo-romaine. 1er fascicule, gr. in-8°. Paris, Leroux, 1894.

Les Monnaies grecques. In-18, Paris, Leroux, 1894.

(En collaboration avec M. E. Babelon.) *Catalogue des Bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*. Gr. in-8°. Paris, Leroux, 1895.

Les Monnaies romaines. In-18, Paris, Leroux, 1896, etc.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

DÉPENSES

DE LA

Maison du Comte de Provence

EN 1774

PAR

J.-Adrien BLANCHET

Bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque Nationale
Membre de la Société des Antiquaires de France.

PARIS

ÉMILE LECHEVALIER
39, Quai des Grands-Augustins, 39

PAUL CHERONNET
19, Rue des Grands-Augustins, 19

1897

DC
611
.P977
B64

631690 - 128

DÉPENSES

DE LA MAISON DU COMTE DE PROVENCE

EN 1774.

Récemment, j'ai eu le plaisir de recueillir un cahier manuscrit dont voici le titre :

Menu général de la Maison de Monseigneur, comte de Provence, pour l'année mil sept cent soixante quatorze composée de 365 jours, dont 220 en gras et 145 en maigre.

Ce cahier de 68 pages in-f° contient le devis des dépenses classées méthodiquement par catégories. Il ne saurait être question de publier intégralement ce manuscrit dont l'énumération est quelque peu fastidieuse, pour la moitié au moins, et il suffira de résumer les chapitres et de donner les prix des denrées portés sur l'état.

C'est d'abord le service de la panneterie [1] :

Pour Monseigneur, comte de Provence, une douzaine de pains. Sçavoir deux pains au déjeun, trois au dîner, deux à la collation de jour, trois au souper, un pour la collation de nuit et un pour l'essay du premier Médecin. — N. Lorsque le Prince ne mangera pas chés lui, le pain du diner et du souper sera retranché.

Puis viennent les tables du premier maître d'hôtel, du bureau, où doivent prendre place seize personnes :

1. C'est précisément en 1774 qu'un arrêt du Conseil, en date du 13 septembre, rétablit la liberté du commerce des grains. (Voy. Merlin, *Répert. univ. de Jurisprudence*, 1827, v° *Grains*.)

Le maître d'hôtel de quartier, le contrôleur clerc d'offices de quartier, le commis au contrôle général, l'écuyer de main de quartier, le lieutenant, l'enseigne, et trois exemps des gardes du corps, le lieutenant, l'enseigne et l'exempt des Suisses, un gentilhomme ordinaire, un des huissiers de la chambre ou celui du Cabinet, l'aumônier de quartier, le maréchal des logis, à chacun deux pains.

La table du serdeau [1], treize personnes :

Deux gentilhommes servant, deux maréchaux des logis et un fourier des gardes du corps, un huissier de la chambre, celui du Cabinet, celui de l'antichambre, le chapelain et le clerc de chapelle de quartier, l'aumônier du commun, un fourier des Suisses, un huissier de sale.

La table des valets de chambre, dix personnes :

Deux valets de chambre de quartier, le portemanteau de quartier, deux valets de garderobe de quartier, un valet de chambre barbier, un valet de chambre tapissier, un fourier du corps, le fourier de la Maison, le clerc du guet des Suisses.

Sur l'état figurent ensuite les services suivants :

La panneterie (chef, aide, sommier [2] et sommier de vaisselle), l'échansonnerie (chef, aide, sommier de bouteilles, coureur de vin, sommier de vaisselle), la Cuisine « Bouche [3] » (écuyer ordinaire de la Bouche, écuyer de quartier, aide ordinaire, aide de quartier, hâteur, deux officiers porteurs, enfant de cuisine, garde vaisselle, quatre petits garçons de la Bouche) ; la cuisine « commun » (écuyer de quartier, aide, deux officiers porteurs, enfant de cuisine, un sommier ordinaire des broches, un « falotier », un huissier du commun, quatre petits garçons du commun) ;

1. Nom donné à l'officier qui recevait les plats desservis de la table du prince et réservés aux gentilshommes servants.
2. Synonyme de *porteur*.
3. Service de la cuisine du Prince.

la fruiterie (chef, aide et sommier); la fourrière (chef et aide). Puis les personnes dont voici la liste : le patissier « bouche et commun », l'huissier du bureau; l'officier porte-table et le garçon porte-table; les deux porte-meubles de la chambre; le porte-chaise d'affaires; l'officier serdeau; le sommier de chapelle; le maître d'hôtel de la table du premier maître d'hôtel; le marchand de vin, le pourvoyeur et le marchand de linge suivant leur marché. Chaque individu reçoit deux pains.

En somme, le service de la maison nécessitait journellement « vingt sept douzaines onze pains, à raison de 26 sols 6 deniers la douzaine », c'est-à-dire une dépense de 36 livres, 19 sols, 10 deniers par jour et 13501 l. 19 s. 2 d. par an.

Le « menu d'échansonnerie » débute dans notre manuscrit par cette mention :

Pour Monseigneur le comte de Provence un septier[1] de vin de table par jour, sçavoir pinte au dejeun, quarte au dîner, pinte à la collation du jour, quarte au souper, pinte à la collation de nuit, et *peinte* pour l'essai du premier Médecin. — N. Lorsque le Prince ne mangera pas chés lui, ou s'il ne boit pas de vin, celui du diner et du souper sera mis en revenant bon[2].

A la table du premier maître d'hôtel, on sert vingt-quatre bouteilles valant trois septiers. Aux autres tables, chaque convive a droit à une quarte et, dans les services inférieurs, la ration est d'une pinte de vin de table ou de vin de commun par jour. Les boulanger, marchand de linge et pourvoyeur avaient droit, suivant leur marché, à une certaine quantité de vin.

1. Le setier valait 7 lit. 44; la pinte, huitième du setier, 0 lit. 931. On voit que la quarte vaut deux pintes.

2. Cette expression se trouve aussi sur un jeton de Louis XIV, daté de 1658 (*Deniers revenans bons*).

Par jour, il fallait « dix huit septiers, deux quartes de vin de table, à raison de 9 livres 14 sols le septier et de 320 livres le muid, la somme de cent soixante dix neuf livres, sept sols, onze deniers, et pour l'année, soixante cinq mille quatre cent soixante dix neuf livres, neuf sols, sept deniers; quatre septiers trois quartes de vin de commun, à raison de 125 livres le muid, et de 3 livres 15 sols, 9 deniers, le septier par jour, dix sept livres, dix-neuf sols, sept deniers, et pour l'année, six mille cinq cent soixante huit livres, neuf sols, sept deniers. Plus trois septiers de vin de commun par jour maigre pour la cuisson du poisson, valant par jour onze livres, sept sols, quatre deniers et pour cent quarante cinq jours maigres, seize cent quarante huit livres, trois sols, quatre deniers ». En résumé, la dépense de vin pour l'année montait à 73696 livres 2 sols 6 deniers.

Le « Menu de cuisine de bouche à jours gras » comporte « le déjeun et bouillon de l'ordinaire du Prince », le dîner (deux potages, trois entrées, deux hors-d'œuvre [1], des petits pâtés et trois plats de rôt), le souper (2 potages, trois entrées, trois rôtis). Voici l'évaluation des plats de la table du Prince, pour les jours gras : cent seize livres de bœuf, veau et mouton, 58 livres [2]; trois chapons gras, 11 livres 5 sols; demi-chapon « paillé », 1 liv. 5 s.; une poularde, 2 l. 10 s.; quatre poulets gras, 10 l.; trois perdreaux, 7 l. 10 s.; trois « beccasses », 7 l. 10 s.; un « levreau », 5 l.; trois gibiers, 7 l. 10 s.; un quartier d'agneau,

1. Une pièce de veau et un demi-chapon.

2. La viande de boucherie est évaluée par conséquent à dix sols la livre. Une ordonnance de police du 14 février 1774 fixait à huit sols 6 deniers la livre, pour le bœuf et le mouton, et à dix sols six deniers la livre, pour le veau, les prix auxquels devait vendre en carême l'entrepreneur de l'Hôtel-Dieu.

3 l. 15 s. ; trois « lapreaux », 7 l. 10 s. ; six poulets communs, 5 l. ; six saucisses, 4 l. 10 s. ; six livres de lard à piquer, 6 liv; quatorze livres de lard, beurre, graisse et saindoux, 14 l. ; demi-livre de jambon, 12 sols 6 deniers ; un quarteron d'œufs, 1 l. 10 s. Par jour, le coût de ces denrées était évalué à cent cinquante trois livres, sept sols, six deniers, et pour deux cent vingt jours gras, à 33742 livres 10 sols.

Lorsque le prince ne mangeait pas, la table du Serdeau, devenant la principale, devait comprendre au dîner deux potages, quatre entrées dont la pièce de bœuf des potages et trois rôtis ; et au souper, trois entrées et trois rôtis. Dans l'énumération des plats de cette table, relevons : quatre poulardes, 10 l. ; dix-huit poulets communs 15 l. ; douze pigeons communs, 7 l. 10 s. ; un jarret de veau, 2 l. ; huit livres de lard, 8 l.

Voici maintenant « le menu de cuisine Bouche à jours maigres ». Celui des jours gras ne mentionnait aucun poisson. Au contraire, le menu des jours maigres est entièrement composé de poisson. Cependant on emploie encore pour le « bouillon de l'ordinaire » un chapon gras et douze livres de bœuf, veau et mouton. Mais le dîner comprend deux potages qui sont une bisque (vingt-cinq écrevisses de Seine [1]) et un potage de santé (une carpe pied); une grande entrée qui est « une carpe pied et demie quatre doigts » ; deux petites entrées qui sont « deux solles pied » et six « maqueraux » ; deux hors-d'œuvre qui sont des petits pâtés pour lesquels on emploie « une carpe pied, vingt cinq écrevisses de Seine, deux livres de beurre et un quarteron d'œufs » ; il y a enfin sous la rubrique *Rôt* trois

1. Aujourd'hui, l'écrevisse a disparu presque complètement des cours d'eau de notre pays.

plats qui sont « un quart de moyen saumon, deux solles de pied, deux manivaux d'éperlans ».

Le souper débute par « une carpe pied et vingt cinq écrevisses de Seine ». Viennent trois entrées comprenant « un brochet pied et demie quatre doigts, deux solles de pied et deux perches de pied » ; puis, sous la rubrique *Rôt*, « une entremoyenne barbuë, un quart de grand saumon et six vives. »

Voici maintenant les prix des mets précités et de quelques suppléments : un quart de grand saumon, 21 l.; un quart de moyen saumon, 13 l. 10 s.; une carpe pied et demie quatre doigts, 43 l. ; un brochet pied et demie quatre doigts, 15 l.; trois carpes pieds, 5 l. 5 s.; deux perches pied, 14 l.; une entre-moyenne barbue, 12 l.; six vives, 30 l.; six maquereaux, 6 l.; six soles pied, 42 l.; six manivaux d'éperlans, 5 l.; soixante-quinze écrevisses de Seine, 10 l. 10 s.; quatre morues, 14 l.; quatorze livres de beurre, 14 l.; une livre de beurre de Vanvres [1], 1 l. 17 s.; deux livres d'huile vierge, 2 l. 10 s.; cent soixante-quinze œufs, 10 l. 10 s.; « demie livre d'anchoix », 15 sols.

Ce menu revient à deux cent soixante-dix livres, douze sols, et pour cent quarante-cinq jours maigres à 39237 livres.

Lorsque le prince ne mange pas, la table du serdeau comprend, à dîner, deux potages (« une carpe pied pour le fond des potages ; une carpe pied, deux livres de beurre, petits pâtés »), quatre entrées (« une morue, deux carpes pied et deux anguilles, une moyenne raye, demie cent d'œufs pour dîner et souper ») et sous la rubrique *Rôt*, « un brochet pied et demi, douze carrelets et deux carpes pied quatre

1. Vanves, arr. de Sceaux.

doigts ». A souper, il y a trois entrées et trois plats de rôt, toujours en poisson.

Relevons encore quelques prix : huit carpes pied, 14 l.; deux carpes pied quatre doigts, 13 l.; un brochet pied et demi, 10 l.; deux brochets pied quatre doigts, 12 l.; vingt-quatre carrelets, 12 l.; deux anguilles, 4 l.; « une moyenne raye », 4 l.

Le dîner de la table du premier maître d'hôtel (appartenant à la « cuisine commun ») « à jours gras », était composé de deux potages, deux relevés (poulardes à la crème, ris de veau, moyennes écrevisses, selle de mouton), une grande entrée (vingt livres de bœuf), six entrées (perdreaux en salmis, grenadins de veau, poulet fricassé, petits pâtés, mouton en côtelettes, filet d'aloyau), quatre plats de *Rôt* (un « rôt de bif d'agneau », trois perdreaux, un « levreau », deux poulets gras). A souper, il y avait seulement trois entrées (veau, poularde, mouton à la chicorée) et un plat de *Rôt* (gibier).

Le « rôt de bif d'agneau » coûtait 10 l.; deux ris de veau, 9 l.; quatre moyennes écrevisses, 3 l.; une demi-livre de crètes, 5 l.

Le coût de cette table, cent soixante-sept livres, dix sols, dix deniers par jour, s'élevait pour les 220 jours gras à 36859 livres, 3 sols, 4 deniers.

La table du bureau comprenait deux potages, six entrées et cinq plats de rôt à dîner; quatre entrées et quatre plats de rôt à souper. Ce menu est annoté comme suit :

Il sera détaché matin et soir la moitié de la desserte de la table du bureau qui sera portée à l'office de fruiterie où mangeront le chef, l'ayde, le sommier de fruiterie, le chef et l'aide de fourrière, le porte-table et le porte-chaise d'affaires, qui font en tout seize personnes.

La table du bureau revenait journellement à cent neuf

livres, dix deniers, et, pour 220 jours gras, à 23989 livres, 3 sols, 4 deniers.

La table des valets de chambre comportait un dîner de deux potages, quatre entrées et quatre plats de rôt, et un souper de trois entrées et trois plats de rôt. Elle ne coûtait journellement que soixante-sept livres, dix sols, huit deniers, soit pour les 220 jours gras, 14813 livres, 6 sols, 8 deniers.

Vient ensuite dans le manuscrit un paragraphe intitulé « pièces détachées », qui renferme les attributions de « pièces de viande » au personnel de la panneterie, de l'échansonnerie, des cuisines, et à diverses personnes parmi lesquelles nous retrouvons certains fournisseurs déjà mentionnés pour le pain et le vin. Ainsi le boulanger a droit, suivant son marché, à deux pièces de mouton par jour; le marchand de vin prélève une pièce de veau, un chapon et une demi-livre de lard, toute l'année; le marchand de linge se contente d'une pièce de viande. Dans le menu des jours maigres, on retrouve ces fournisseurs avec les indications suivantes : « Au boulanger, suivant son marché, un brochet pied deux doigts; au marchand de vin, suivant son marché, pour son ordinaire, 5 l.; au marchand de linge, suivant son marché, une carpe pied par jour. » Pour la fourniture des « pièces détachées » du menu des jours gras, il y a une dépense supplémentaire de 16500 livres.

Dans les jours maigres, la table du premier maître d'hôtel comporte, au dîner : deux potages (carpe, brochet), deux relevés (Brochet à la Polonaise, pâté chaud de brochet et de carpe), une grande entrée, six entrées (« quatre moyennes soles en filets, six vives aux capes », etc.), quatre plats de rôt. A souper, il y a trois entrées et un plat de rôt. Parmi les prix des denrées, notons : une carpe pied deux doigts, 3 l. 10 s.; une carpe pied et demi, 18 l.; un

brochet pied deux doigts, 7 ; un grand brochet, 21 l. ; une grande raie, 6 l. ; huit soles moyennes, 28 l. ; quatorze merlans, 10 l. 10 s. ; deux perches moyennes, 7 l. Cette table coûtait par jour deux cent quarante-deux livres neuf sols, et pour les 145 jours maigres, 35155 l. 5 sols.

La table du bureau, sur laquelle étaient servis les mêmes mets de poisson, comportait au dîner, deux potages, six entrées et cinq plats de rôt ; au souper, quatre entrées et trois plats de rôt. La dépense annuelle de cette table était évaluée à 24940 livres et celle de la table des valets de chambre (dîner : deux potages, quatre entrées, trois plats de rôt ; souper : trois entrées, trois plats de rôt) revenait à 15696 l. 5 sols.

Le chapitre des « pièces détachées » (distribuées de même façon que dans les jours gras) était porté en compte pour 9606 l. 5 sols.

Un paragraphe spécial, « menu de la pâtisserie », comprend la fourniture de « quatre assiettes de four » ou « deux assiettes de four et un hors d'œuvre de petits pâtés » par table. La dépense pour tous les jours de l'année s'élève à 7300 livres.

Jusqu'alors, il n'était question que des plats de viande et de poisson. Sous la rubrique « Fournitures d'officiers », on porte en compte la dépense occasionnée par le sel, le vinaigre, les oranges, les citrons, les verjus, les épices, le sucre, les truffes, les champignons, les morilles, les légumes et herbes des potages et entrées, les salades, les entremets (six à la table du prince ; deux moyens entremets et six petits à la table du premier maître d'hôtel), les fruits crus et secs, les « compottes » et le fromage. Ce chapitre occasionne annuellement une dépense de 64422 livres 10 sols.

Passons maintenant à l'éclairage, « menu de cire

blanche. » Pour la chambre, l'antichambre, les grands et petits cabinets de Monseigneur le comte de Provence, la garderobe et les autres pièces de son appartement, il faut quatre livres de bougie par jour, « et par extraordinaire pour garnir les lustres, bras de trumeaux et de cheminée, flambeaux courants, etc., quatre vingt quatre bougies de quart chacune à jour d'été, cy par jour, vingt une livres. Deux torches ou flambeaux de poing d'une livre chacun pour éclairer le Prince lorsqu'il sort de son appartement, deux livres. »

On brûle de la bougie blanche sur les tables principales, et la dépense par jour d'été est de trente-cinq livres un quart de cire blanche à cinquante-quatre sols la livre, soit quatre-vingt-quinze livres, trois sols, six deniers, ce qui monte, pour sept mois d'été depuis le premier avril jusqu'au trente et un octobre (214 jours), à la somme de 20367 livres 9 sols. Par jour d'hiver, on brûle quarante-deux livres un quart de cire blanche; aussi la dépense, pour les cinq mois, s'élève à 17225 livres, 6 sols, 6 deniers. Il faut dire que la bougie de la table et des appartements est retranchée lorsque le Prince est absent.

La cire pour la chapelle fait l'objet d'un paragraphe spécial dont la somme s'élève à 259 livres, 4 sols par an.

On emploie aussi la cire jaune « pour le mortier de nuit dans la chambre du Prince, demie livre », et pour quelques autres services, en particulier « pour relever les sentinelles, un flambeau de deux livres tous les quatre jours ».

La dépense de la cire jaune (à 40 s. 6 d. la livre) s'élève à 4804 livres, 6 sols, 3 deniers par an. Mais il faut ajouter à cette somme 611 l. 11 sols, « pour l'augmentation de deux livres par jour d'hiver, savoir une livre pour les gardes du corps, une livre pour les Suisses, à cause du renouvellement des bougies de la nuit ».

On use aussi dix-huit livres trois quarts de chandelle, à quatorze sols la livre, pendant les jours d'hiver, ce qui occasionne depuis le premier novembre jusqu'au 31 mars, une dépense de 1981 livres, 17 sols, 6 deniers. La dépense de chandelle pour les 214 jours d'été s'élève seulement à 1610 livres, 7 sols.

Le bois et le charbon entrent en compte comme il suit :

Somme par jour, trois cent quatorze buches, cent soixante cinq fagots et cinquante neuf boisseaux un quart de charbon, à raison de cinq sols la buche, quatre sols le fagot et quinze sols le boisseau de charbon, cent cinquante cinq livres dix huit sols neuf deniers, et, pour cent quatre vingt deux jours d'hiver à compter du quinze octobre jusques et compris le quatorse avril, la somme de vingt huit mille trois cent quatre vingt livres douze sols six deniers.

Pour les cent quatre-vingt-trois jours d'été, la dépense est seulement de 20850 l., 11 sols, 3 deniers. Il faut noter que, si le Prince était absent, le bois de ses appartements était retranché.

La suite du manuscrit renferme de nombreux renseignements importants pour l'organisation de la maison du comte de Provence et intéressants au point de vue des salaires. Je vais donc copier presque intégralement les vingt pages qui terminent le dossier :

Autres dépenses ordinaires qui s'employent sur la dernière journée de chaque mois.

Au premier aumonier pour ses livrées, à raison de deux mille quatre cent livres par an, cy pour un mois..... 200 l.

Au confesseur, à raison de cy. Mémoire.

A l'aumonier ordinaire pour ses nourritures à 5 livres par jour, cy par mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au chapelain ordinaire pour idem à 3 livres par jour, cy par mois..... 91 l. 5 s.

Au clerc de chapelle ordinaire..... 91 l. 5 s.

Au chapelain de quartier pour sa dépense..... 45 l. 15 s.

Au maître de l'oratoire pour ses livrées, à raison de douze cent livres par an, cy par mois..... 100 l.

Aux deux Premiers gentilshommes de la chambre pour idem, à raison de huit mille livres par an, cy par mois. 1333 l. 6 s. 8 d.

Aux deux Premiers chambellans, à raison de trois mille six cent livres chacun par an..... 600 l.

Au Chancellier pour son plat à raison de sept mille deux cent livres par an, cy pour un mois..... 600 l.

Au sur Intendant des finances pour ses livrées..... 600 l.

Au secrétaire des Commandemens pour Id., à raison de cinq mille livres par an..... 416 l. 13 s. 4 d.

A eux pour leur ordinaire à raison de deux pains chacun, une quarte de vin de table et deux gibiers piqués valant 17 l. 5 s. 8 d. par jour, et pour un mois..... 525 l. 14 s.

Aux deux Intendans des finances, à raison de douze cent livres chacun pour leurs livrées, cy pour les deux par mois... 200 l.

Au Contrôleur Général des finances pour ses livrées à raison de 1200 l. par an, cy par mois..... 100 l.

Au Trésorier général pour idem, à raison de cinq mille livres par an, cy par mois..... 416 l. 13 s. 4 d.

A lui pour son ordinaire, à raison de deux pains, une quarte de vin de table et un gibier piqué valant par jour 5 l. 12 s. 11 d. et par mois..... 171 l. 14 s. 6 d.

Au Commis du Trésorier général pour sa nourriture, à raison de 5 l. par jour et pour un mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au Premier Ecuyer pour ses livrées, à raison de trois mille six cent livres par an, cy par mois..... 300 l.

Au Premier Maître d'hôtel pour idem, à raison de sept mille huit cents livres par an..... 650 l.

Au Premier Maréchal des Logis pour idem, à raison de deux mille cinq cent livres par an..... 208 l. 6 s. 8 d.

A l'Introducteur des Ambassadeurs pour idem, à raison de mille livres..... 83 l. 6 s. 8 d.

A l'Intendant des Bâtiments pour idem, à raison de douze cent livres par an..... 100 l.

Au Maître d'hôtel ordinaire pour idem, à raison de deux mille quatre cent livres par an..... 200 l.

A luy pour sa nourriture, à 5 l. par an (*sic*) 152 l. 1 s. 8 d.

Au Maître d'hôtel de quartier pour ses livrées, à raison de 1900 l. par quartier et par mois..... 633 l. 6 s. 8 d.

Au Contrôleur général de semestre, à raison de quatre mille livres pour ses livrées pendant son semestre, cy par mois..... 666 l. 14 s. 4 d.

A lui pour sa nourriture, à 5 l. par jour pendant son semestre, cy par mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au Contrôleur ordinaire de la Bouche pour ses livrées, à raison 1000 l. par an, et par mois..... 83 l. 6 s. 8 d.

A lui pour ses nourritures, à 5 l. par jour, et par mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au Contrôleur Clerc d'offices de quartier pour ses livrées, à raison de 1104 l. 12 s. 6 d. par quartier et pour un mois..... 368 l. 4 s. 2 d.

Au Gentilhomme servant ordinaire pour ses livrées, à raison de 300 l. par an..... 25 l.

A luy pour sa nourriture, à 3 l. par jour..... 91 l. 5 s.

Au Premier Médecin pour son plat, à raison de 3600 l. par an..... 300 l.

A lui, pour lui tenir lieu de la viande des bouillons de Monseigneur le comte de Provence..... 53 l. 4 s. 6 d.

Au Médecin ordinaire pour son plat, à raison de 2000 l. par an et par mois..... 166 l. 13 s. 4 d.

A l'Apothicaire du corps et du commun pour son ordinaire, à 2000 l. par an..... 167 l. 13 s. 4 d.

Au premier Chirurgien pour idem, à raison de 3600 l. par an..... 300 l.

Au Chirurgien ordinaire pour idem, à 900 l. par an... 75 l.

Au Médecin des écuries pour sa nourriture, à 3 l. par jour..... 91 l. 5 s.

Au premier valet de chambre de quartier pour son ordinaire, à raison de 800 l. par quartier et par mois.. 266 l. 13 s. 4 d.

A un valet de chambre ordinaire pour sa nourriture, à raison de 3 l. par jour et par mois..... 91 l. 5 s.

Au Porte manteau ordinaire..... 91 l. 5 s.

A l'huissier ordinaire de la chambre idem..... 91 l. 5 s.

Aux quatre Garçons de la Chambre, à raison de 2 l. chacun

par jour pour leur nourriture et pour les quatre 8 l. par mois ..... 243 l. 6 s. 8 d.

Au concierge gardemeuble pour son plat, à raison de 400 l. par an, cy par mois..... 33 l. 6 s. 8 d.

Au porte arquebuse pour sa nourriture, à 3 l. par jour 91 l. 5 s.

Aux deux maîtres de la Garderobe, à raison de 6000 l. chacun pour leur ordinaire et pour les deux par mois..... 1000 l.

Au premier valet de garderobe de quartier pour son ordinaire, à raison de 800 l. par quartier, et par mois 266 l. 13 s. 4 d.

Au valet de garderobe ordinaire pour sa nourriture, à 3 l. par jour..... 91 l. 5 s.

Aux quatre garçons de garderobe, à raison de 3 l. chacun par jour et pour leur nourriture, et, pour les quatre, 12 l., par mois ..... 365 l.

A eux pour les gages du domestique de la garderobe lequel aura un habit de la petite livrée du Prince, à raison de cent livres par an, et par mois..... 8 l. 6 s. 8 d.

Au valet de chambre Barbier ordinaire pour sa nourriture, à 3 l. par jour, et par mois ..... 91 l. 5 s.

Au Porte malle ordinaire pour idem..... 91 l. 5 s.

A lui pour l'achat, l'entretien et renouvellement d'une chaise et de deux chevaux pour suivre le Prince, loyer d'écurie, gages et entretien d'un postillon, à raison de 3000 l. par an, cy..... 250 l.

A l'Ecuyer de main ordinaire pour sa nourriture, à raison de 5 l. par jour, et par mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au Maréchal des Logis pour idem, à 3 l. par jour. 91 l. 1 s. 8 d.

Au fourier ordinaire du corps pour idem, à 2 l. par jour..... 60 l. 16 s. 8 d.

Au deux couriers du cabinet, à raison de 20 l. par jour, à chacun pour nourriture, et pour les deux par mois. 60 l. 16 s. 8 d.

Au commis au controle général pour ses appointemens, à raison de deux mille livres par an, cy par mois. 166 l. 13 s. 4 d.

A lui pour appointemens d'un second commis, à raison de 1600 l. par an, et par mois..... 133 l. 6 s. 8 d.

A lui pour Registres, papiers et autres frais de bureau, à raison de 600 l. par an, et par mois..... 50 l.

Au secrétaire du Premier Maître d'hôtel pour sa nourriture, à à 5 l. par jour, et par mois..... 152 l. 1 s. 8 d.

Au Premier commis des finances pour ses appointemens, à raison de deux mille livres par an, et par mois. 166 l. 13 s. 4 d.

Au Maître d'hôtel de la table du Premier Maître d'hôtel pour sa nourriture et celle de son garçon, à raison de 4 l. par jour, cy par mois..... 121 l. 13 s. 4 d.

Au Marchand Linger pour fourniture de linge a toutes les tables y compris celle des Pages, à raison de 33 l. par jour suivant leur marché, cy par mois..... 1003 l. 15 s.

Au Lavandier des Offices Bouche et commun pour sa dépense..... 38 l. 15 s.

Au chef ordinaire de Panneterie et d'Echansonnerie pour sa nourriture à 3 l. par jour..... 91 l. 5 s.

Au chef ordinaire de fruiterie ..... 91 l. 5 s.

Au délivreur de Panneterie pour fourniture de sel blanc à toutes les tables..... 12 l.

Au délivreur d'Echansonnerie pour entonnoirs..... 2 l.

Au délivreur de fruiterie pour étamage de poëles de cuivre..... 3 l.

Aux sommiers d'Echansonnerie pour fournitures de verres et boutelles..... 25 l.

A l'officier serdeau pour louage de tables..... 16 l.

A l'huissier du bureau pour louage de tables..... 6 l.

Aux enfans de cuisine Bouche pour ficelles, brochettes et lardoires..... 6 l.

A ceux de cuisine commun, pour idem..... 9 l.

Aux garçons porteurs Bouche pour port d'immondices et fourniture de pelles et balais..... 6 l.

A ceux de cuisine commun..... 8 l.

Aux hateurs [1] de la Bouche pour gros couteaux..... 4 l.

Aux aydes de commun..... 6 l.

Aux écuyers de la Bouche pour fournitures de chausses à gelée..... 3 l.

Aux falotiers pour 30 falots, à raison de 10 s. chacun, faisant 15 l. par jour, et pour un mois..... 456 l. 5 s.

Au capitaine de charois pour l'entretien d'un homme, trois chevaux, et un surtout employé chaque jour pour aller chercher

1. On sait que Necker supprima, dans la Maison du Roi, les *coureurs de vin*, les *hâteurs de rôt*, les *galopins*, et bien d'autres offices d'une utilité contestable.

l'eau bonne à boire pour le Prince et toute sa maison, à raison de 10 l. par jour et par mois..... 304 l. 3 s. 4 d.

Somme par mois, dix sept mille cent trente-trois livres dix-huit sols dix deniers, et pour l'année..... 205.507 l. 6 s.

Autres parties par quartier.

Au clerc de la chapelle de quartier pour le vin de communion aux messes qui se disent à Monseigneur le comte de Provence, à raison de 200 l. par an..... 50 l.

A l'aumonier du commun tant pour le luminaire que pour le vin des messes et le blanchissage du linge, à raison de 150 l. par an, cy par quartier..... 37 l. 10 s.

Au trésorier général de la maison pour deux chevaux servant à conduire les Registres et papiers, à raison de 500 l. par an, cy par quartier..... 125 l.

Au premier chirurgien pour chevaux à lui accordés.. 125 l.

A l'apothicaire pour un cheval, à raison de deux cent quatre vingt douze livres par an, et par quartier..... 73 l.

Aux quatre premiers valets de chambre, pour l'entretien de deux chevaux de trait, à raison de 800 l. chacun par an, et par quartier..... 800 l.

Aux quatre premiers valets de garderobe pour idem, à raison de 700 l. chacun, et par quartier..... 700 l.

Au Commis au contrôle général pour chevaux à lui accordés pour conduire les registres du bureau, à raison de 500 l. par an, et par quartier..... 125 l.

Aux quatre garçons des feux de l'appartement, dont trois seront supprimés à mesure que les places viendront à vaquer par mort ou autrement, suivant la décison de Monseigneur, du 24 juillet 1773, qui défend au P^er^ m^e^ d'hôtel d'y nommer jusqu'à ce qu'elles soient réduites à une seule, pour gages à raison de 150 l. chacun, par quartier..... 600 l.

A eux pour leur nourriture, à raison de 2 l. chacun par jour, faisant pour les quatre 2920 l. par an et par quartier.. 730 l.

A eux pour fourniture de balais, à raison de 60 l. chacun par an et pour les quatre..... 60 l.

Au secrétaire du Premier maître d'hôtel, au commis au con-

trôle général et à celui du Trésorier général pour travailler au fait de la présente dépense, à raison de 300 l. chacun par an, et pour les trois par quartier..... 300 l.

Au boulânger pour son droit de couverture suivant son marché..... 12 l.

Au marchand de vin, idem..... 40 l.

Au pourvoyeur, idem..... 40 l.

Au marchand linger pour ses fournitures d'enveloppes et chariers au lavandiers, couvertures, etc., 175 par an, suivant son marché, et par quartier..... 43 l. 15 s.

A lui pour lui tenir lieu de bois pour sécher son linge, à raison de 80 l. par an..... 20 l.

Au lavandier de Panneterie, Echansonnerie, cuisine Bouche et commun, tant pour le blanchissage du linge de la table de Monseigneur comte de Provence que pour celle du Premier maître d'hôtel et les autres tables, celles des Pages et de généralement toutes les offices Bouche et commun, à raison de 6000 l. par an, sans pouvoir prétendre d'augmentation sur cet article, sur quelque prétexte que ce soit, par quartier. 1500 l.

Au coureur de vin pour louage d'un cheval, à raison de 600 l. par an et par quartier, cy..... 150 l.

A lui pour l'entretien de la selle et équipage dudit cheval, à raison de 100 l. par an..... 25 l.

Aux officiers d'échansonnerie pour aller à Ville d'Avray [1] chercher l'eau pour le Prince, à raison de 2 l. par jour 182 l. 10 s.

Aux garçons d'échansonnerie pour aller pareillement à l'eau de Ville d'Avray pour le service de Monsieur le premier Mre d'hôtel et celui des tables, à raison de 250 l. par an, et par quartier..... 62 l. 10 s.

A eux pour fournitures d'étamines pour rincer les verres et caraffes, à raison de 27 l. par an..... 6 l. 15 s.

Au délivreur des glacières du Roy pour ses peines et soins, à raison de 120 l. par an, et par quartier..... 30 l.

Au petit garçon du Gobelet, ceux de la cuisine Bouche, de la cuisine commun et de l'office du Premier maître d'hôtel pour peines et soins pour aller chercher la glace, à raison de 100 l.

1. L'eau manquait à Versailles. L'aqueduc était resté inachevé, et la machine de Marly ne pouvait fournir que de l'eau médiocre.

par an, pour les petits garçons de chaque office, et par quartier, pour les quatre..... 100 l.

Au délivreur de Panneterie pour achat et repassages de couteaux, par quartier..... 20 l.

Aux garçons Panneterie et ceux de l'Echansonnerie, pour l'entretien et remplacement des porcelaines, à raison de 800 l. par an, et par quartier..... 200 l.

Aux garçons de fruiterie pour l'entretien de porcelaines servant à la table du Premier maître d'hôtel et aux tables du commun, à raison de 150 l. par an, et par quartier.... 37 l. 10 s.

Aux gardes vaisselle pour fourniture de sablon, eau-de-vie et brosses pour netoyer l'argenterie, à raison de 120 l. par an..... 30 l.

Aux garçons porteurs Bouche pour grais, sablon, et autres choses pour netoyer la batterie, à raison de 48 l. par an. 12 l.

A ceux de la cuisine commun pour idem, à raison de 60 l. par an..... 15 l.

Aux premiers et seconds garçons apoticaires pour gages et nourritures, à raison de 850 l. par an..... 212 l. 10 s.

Plus aux officiers porteurs Bouche pour l'entretien et remplacement de la batterie, à raison de mille livres par an... 250 l.

Aux officiers porteurs Commun pour idem, à raison de 1200 l. par an..... 300 l.

Au concierge de la maison des communs à Versailles pour gages, à raison de 120 l. par an..... 30 l.

A lui pour sa nourriture, à raison de 2 l. par jour, et par quartier..... 182 l. 10 s.

A lui pour lui tenir lieu de bois et de chandelle, à raison de 100 l. par an, et par quartier..... 25 l.

Au concierge de la maison des communs à Compiegne, à raison de 300 l. par an..... 75 l.

Au concierge de la maison de Fontainebleau, pour les communs idem..... 75 l.

Au premier garçon marchand de vin pour récompense, à raison de 200 l. par an..... 50 l.

Gages, nourritures et habillemens des garçons des offices et des tables.

Au garçon du bureau pour gages, à 120 l. par an et par quartier..... ..... 30 l.

A lui pour sa nourriture, à 30 s. par jour et par quartier..... 136 l. 17 s. 6 d.

Au premier garçon de panneterie bouche et à celui d'échansonnerie, celui du prêt, celui des buffets, premier garçon de fruiterie, livreur de fourriere, premier garçon des écuyers de la Bouche, celui des écuyers du commun, celui du patissier et celui du marchand linger, à chacun 40 l. de gages par quartier et pour les dix..... ..... 400 l.

A eux pour leur nourriture, à 30 s. chacun, faisant 15 l. par jour, et par quartier..... . ..... 1368 l. 15 s.

Aux trois garçons de l'office de Panneterie, aux trois de l'échansonnerie, à deux de la fruiterie, et un de la fourriere, à raison de 30 l. chacun, par quartier et pour les neuf... 270 l.

A eux pour leur nourriture, à 25 s. faisant 11 l. 5 s. par jour et pour les neuf. .... 1026 l. 11 s. 3 d.

Aux deux garçons des Aydes de la Bouche, deux des hateurs, deux officiers porteurs, celui du garde manger, deux garçons de patissier, et deux garçons du garde vaisselle, à chacun 30 l. de gages, par quartier et pour les onze..... 330 l.

A eux pour leur nourriture, à 25 s. faisant pour les onze 13 l. 15 s. par jour et par quartier..... 1254 l. 13 s. 9 d.

A un second garçon des écuyers du commun, deux aydes, deux des porteurs, un du garde manger et un marchand de linge, à chacun 30 l. de gages, par quartier et pour les sept.. 210 l.

A eux pour leur nourriture, à 25 s. faisant pour les sept 8 l. 15 s. par jour et par quartier... ..... 798 l. 8 s. 9 d.

Au laveur de vaisselle de l'office de Panneterie Bouche, celui de la cuisine Bouche et celui de la cuisine commun, à chacun 20 l. de gages par quartier, et pour les trois..... 60 l.

A eux pour leur nourriture, à 25 s. faisant pour les trois 3 l. 15 s. par jour et par quartier..... 342 l. 3 s. 9 d.

A trois Pages et un petit garçon de la cuisine Bouche, à chacun 20 l. de gages, par quartier et pour les quatre..... 80 l.

A eux pour leur nourriture, à 15 s. faisant pour les quatre 3 l. par jour, et par quartier..... 273 l. 15 s.

Au petit garçon du Patissier pour gages à 20 l., par quartier..... 20 l.

A lui, pour sa nourriture, à 20 s. par jour..... 91 l. 5 s.

Au sommelier de la table du prémier maître d'hôtel pour gages à 160 l. par an..... 40 l.

A lui pour sa nourriture à 2 l. par jour.... .. 182 l. 10 s.

Aux deux premiers garçons de la table du bureau, à raison de 400 l. de gages chacun par an et par quartier pour les deux..... 200 l.

Aux deux premiers garçons de la table du serdeau et aux deux de la table des valets de chambre à chacun 40 l. de gages, par quartier et pour les quatre..... 160 l.

Auxdits six garçons pour fourniture de sel, poivre, aux tables, entretien et remplacement des verres et caraffes, à raison de 20 l. par quartier pour chaque table, cy pour les trois.. 60 l.

A quatre garçons servans de la table du premier maître d'hôtel, deux de la table du bureau, deux de la table du serdeau et deux de la table des valets de chambre, 30 l. de gages chacun, par quartier et pour les dix..... 300 l.

A eux pour leur tenir lieu de pain et vin, à raison de 12 s. par jour chacun, faisant 6 l. pour les dix, et par quartier..... 547 l. 10 s.

Aux deux laveurs de la table du premier maître d'hôtel, celui de la table du bureau, celui de la table du serdeau et celui de la table des valets de chambre, 20 l. de gages chacun, par quartier et pour les cinq..... 100 l.

A eux pour leur nourriture, à 20 s. chacun, faisant 5 l. par jour, et par quartier..... 456 l. 5.

Au garçon falotier pour ses gages à 120 l. par an..... 30 l.

A lui pour sa nourriture à 25 s. par jour.. 114 l. 1 s. 3 d.

Au garçon vagmestre pour ses gages à 200 l. par an.. 50 l.

A lui pour sa nourriture à 25 s. par jour.. 114 l. 1 s. 3 d.

Au garçon portetable pour sa nourriture à 25 s. par jour..... 114 l. 1 s. 3 d.

Nª. Les Portetables lui donneront chacun soixante livres par an.

A quatre porteurs de barquettes [1] pour le service de la table

1. Coffres qui servaient à transporter les mets.

du Prince, celle du premier maître d'hôtel et les autres tables pour gages et nourritures 150 l. par quartier, cy pour les quatre..... 600 l.

A eux pour leur habillement, à raison de 100 l. chacun, et pour les quatre..... 100 l.

Pour l'habillement des soixante onze garçons cy dessus, non compris les quatre porteurs de barquettes, à raison de 45 l chacun par an et par quartier..... 798 l. 15 s.

Somme par quartier dix huit mille cent douze livres trois sols neuf deniers et pour l'année, 72448 livres 15 sols.

Autres parties fixées pour l'année par estimation.

Pour l'oyer des maisons pour les offices communs, tant à Versailles qu'à Compiegne et à Fontainebleau la somme de huit mille livres, sçavoir cinq mille livres pour Versailles, quinze cens livres pour Compiegne et quinze cens livres pour Fontainebleau..... ... 8000 l.

Pour les grosses voitures à fournir à la Bouche et au commun par[1] le transport des effets et ustencils des offices, lors des voyages de Compiegne, Fontainebleau et Marly, est icy fait fonds, par estimation, de la somme de douze mille livres, cy..... ..... 12000 l.

Pour les réparations des maisons louées pour les cuisines et offices dans les différens endroits, réparations et entretien des tables de cuisine, buffets, armoires, etc. Renouvellement des effets et ustencils des offices, payement des porteurs d'eau et des garçons qui remplacent les malades, chargeage et déchargeage des grosses voitures dans les voyages, gratiffications aux garçons pour leur tenir lieu de voitures lors desdits voyages, et généralement pour toutes autres dépenses extraordinaires et imprévuës, est icy fait fond de la somme de dix mille livres, cy.. 10000 l.

Pour l'entretien et renouvellement des coffres des cuisines, offices et du linger la somme de six cent livres..... 600 l.

Pour la dépense du Pain béni qui se rend tous les deux ans. évaluée à trois mille livres, est icy fait fonts de la somme de quinze cent livres pour la présente année..... 1500 l.

1. *Lisez* pour.

Pour fourniture d'esprit de vin aux buffets de l'appartement lorsque le Prince mangera chés lui, deux cent quarante livres..... .... 240 l.

Pour les flambeaux à fournir aux pages l'ors des sorties du Prince. sur les certificats de l'écuyer de main, sçavoir deux flambeaux aux pages de la chambre et deux à ceux de l'écurie faisant quatre flambeaux qui serviront deux foix et ne seront par conséquent renouvellés que tous les deux jours, et en outre pour les voyages du Prince à Choisy, St Hubert, etc., est icy fait fond de la somme de quatre mille cinq cent livres par an..... ..... 4500 l.

Pour payer les devants des maréchaux et fouriers des logis lors des voyages de Compiegne et de Fontainebleau, trois cent livres..... .... 300 l.

Somme trente sept mille cent quarante livres.

Somme total de la dépense contenu au présent état, huit cent cinquante cinq mille cent quatre vingt quatorze livres six sols..... ..... 855194 l. 6 s.

Monseigneur, comte de Provence, ayant fait examiner les articles du présent menu général montant à la somme de huit cent cinquante cinq mille cent quatre vingt quatorze livres six sols, Veut et ordonne qu'à commencer de ce jour premier janvier et jusqu'à nouvel etat, il soit suivi et observé selon sa forme et teneur, sans que la dépense portée en icelui, ny aucune des parties qui y sont contenues puissent être changées ou augmentées.

Fait et arrêté par Monseigneur, Comte de Provence, à Versailles, ce dix sept avril mil sept cent soixante quatorze.

Signé : LOUIS-STANISLAS XAVIER.
Contresigné : GIRARD.

Telles étaient les dépenses considérables de la maison du comte de Provence. Et cependant, à l'époque où cet état fut signé, Louis-Stanislas-Xavier n'avait point encore le titre de « Monsieur », qu'il prit après le 20 mai 1774, date de l'avènement de Louis XVI.

Le comte de Provence avait épousé Marie-Joséphine-

Louise de Savoie, en 1771. Mais, dans l'état qu'on vient de parcourir, il n'est nullement question de cette princesse qui avait une « maison » particulière.

Dans un état des recettes et des dépenses de la Maison du comte de Provence pour l'année 1773[1], nous voyons que la somme totale de la recette était de deux millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent trente-deux livres dix-sept sols sept deniers.

Les dépenses sont ainsi énumérées :

1° Chambre aux deniers .... 682235 l. 9 d.
2° Gages des officiers..... 233438 l.
3° Gages des gentilhommes d'honneur..... 40000 l.
4° Logement en argent (accordé à divers officiers) 54304 l.
5° Argenterie de la Personne (Entretien de la garde robe). 60000 l.
6° Argenterie de la Chambre (attributions diverses accordées aux officiers de la Maison)..... 124613 l. 1 s. 7 d.

Dans cet article sont compris :

Le loyer des maisons destinées à loger les premiers officiers du Prince, à Compiègne..... .... 6068 l.
Le loyer analogue pour Fontainebleau..... 4810 l.
Et la location des voitures pour le service de la maison et pour les voyages de Compiègne et de Fontainebleau.. 15311 l.

7° Extraordinaire de l'argenterie et menus..... 56372 l.
8° Ecurie..... 459035 l. 16 s. 5 d.
9° Maison militaire; gardes du Corps et Suisses. 243923 l. 15 s.
10° Ordinaire de l'Apanage (frais de tournée des trois intendants)..... 9000 l.
11° Attribution supplémentaire pour les quatre premiers valets de chambre..... 4100 l.

12° Jetons :

« Fait dépense le Comptable de la somme de quinze cent livres

1. Ce document m'a été signalé par M. A. Voisin, libraire à Paris.

pour les jettons d'argent destinés a MM. des Comptes pour la présentation et jugement de ce compte, cy..... 1500 l. »

13° Dépense commune (Epices, façon et reddition de ce compte à la chambre) ..... 4144 l. 2 s. 6 d.

14° Acquit de comptant..... 121736 l. 3 s. 11 d.

Total de la dépense de ce compte..... 2120591 l. 2 d.

Le supplément de la recette, montant à 802841 livres 17 sols 5 deniers, devrait être porté en recette dans le compte de l'année 1774.

On connaît un jeton frappé spécialement pour le service de la Maison du frère de Louis XVI. En voici la description : MONSIEUR FRÈRE DU ROI. Buste du prince, à gauche. *Revers* : MAISON DE MONSIEUR. Écu ovale entouré de colliers d'ordres [1].

C'est probablement à la même époque qu'il faut placer un jeton octogone sur lequel on lit *Ecurie de Monsieur*, sans date.

Dans l'*Almanach de Versailles* [2], on trouve la liste des officiers de la Maison du comte de Provence et, en tête de cette liste, on lit la mention suivante : « Les officiers commensaux de Monseigneur, comte de Provence, jouissent des mêmes privilèges, exemptions et prérogatives que ceux de la maison du Roi, en vertu de la Déclaration de Sa Majesté du premier avril 1771. » En tête de l'article relatif à la Maison de la comtesse de Provence, on lit une mention analogue qui se termine par : « en vertu de la Déclaration du Roi donnée à Versailles le 18 septembre 1772 ».

1. D'autres jetons avec le buste de Louis-Stanislas-Xavier ont été frappés pour la ville d'Angers. On en connaît aussi, sans le buste, avec le titre de grand maître des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel.

2. *Étrennes historiques et géographiques, ou Almanach de Versailles*, année 1774, p. 146 à 162. (L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, L[31]c 563, est incomplet des pages 153 à 160 inclusivement.)